



A.B.I.

# LE JOURNAL de L'A.B.I

Bulletin de liaison des adhérents de l'Association Bagnolaise d'Information  
<http://abi-bagnolsenforet.fr>

Décembre 2015 N° 017 8<sup>ème</sup>

## « Alors, qu'est-ce qu'on peut faire ? »

Ah ! les déchets, cette chose sale et répugnante qu'on ne veut surtout plus voir chez soi dans un délai aussi court que possible. Cela nous occupe l'esprit au moins par la taxe qui ne cesse d'augmenter, mais ce qui m'étonne, c'est que leur élimination ne fasse l'objet de réflexion que d'une poignée de citoyens, alors que cela devrait être l'une des principales préoccupations de chacun, comme, manger, boire, respirer.

Pourquoi l'assimiler à ces trois activités primordiales de la vie ? Parce que nos déchets découlent de ces trois actions vitales et les impactent directement.

Imaginons qu'il n'y ait plus de service public de ramassage des ordures ménagères, et que nous soyons obligés de gérer, individuellement nos déchets. Comment ferions-nous ?

« Eh bien, c'est facile, on n'a qu'à tout brûler ! De toute façon c'est bien connu, le feu, ça assainit ! »

Voilà certainement une des premières réponses qui serait donnée. Mais brûler n'est pas sans conséquences. Même si elles ne retombent pas dans votre potager et dans votre demeure, les fumées polluantes chargées de particules peuvent parfaitement incommoder votre voisin. Espérons qu'il soit conciliant ! Quant aux cendres restantes, chargées de métaux lourds et autres dangers sournois, n'allez surtout pas les mettre dans votre compost, les enterrer ou les rejeter à la rivière, sous peine, tôt ou tard de vous intoxiquer par pollution de l'environnement !

« Bon, et bien alors on fait un trou et on met tout dedans ! »

Sur une production moyenne actuelle de 400kg de déchets par an et par habitant, on a vite fait de remplir le trou, et notre jardin, ressemblera rapidement à un gros gruyère, aux trous remplis de déchets qui, lors des pluies, pollueront allégrement les eaux souterraines et de surface, sans parler des odeurs de fermentation et des gaz nocifs dégagés !

« Alors, qu'est-ce qu'on peut faire ? »

La première des solutions, afin d'éviter de crouler sous des tas d'immondices, c'est de **réduire à la source**. Réduire les achats, les emballages, le gaspillage, en plus ça fait des économies ! Deuxièmement, privilégier les **emballages recyclables**, papier, verre, carton, aux emballages plastiques ! Troisièmement, faire des **achats de proximité** en quantité plus réduite et de manière plus fréquente, ce qui évite les denrées oubliées au fond du frigo qui finissent en gaspillage alimentaire ! Quatrièmement, **finir son assiette** ! Cinquièmement, **réparer, recycler, réutiliser, donner** ! Sixièmement, **composter** les restes alimentaires, les coupes de végétaux après broyage et tout ce qui vient de la terre et qui doit, en toute logique, y retourner ! Voilà ce qu'on ferait si l'on devait gérer nous-même nos propres déchets, car, en toute logique, nous n'avons pas envie de nous intoxiquer.

**Alors, pourquoi, devrions-nous agir autrement, lorsque le traitement des déchets est une affaire commune ?**

**Vous l'avez certainement compris, la gestion des déchets, doit rester une préoccupation individuelle, gérée par la communauté, pour le bien-être et le respect de tous dans un objectif de préservation de nos ressources vitales !**

Stef.

## Conséquence du choix des Elus et de l'ABI pour un objectif « Zéro Déchet » : un meilleur tri sélectif

Une telle évidence s'inscrit dans les ambitions statutaires de l'article 2 de notre Association l'ABI :

*« la défense des relations publiques et privées des Citoyens afin de favoriser la cohésion sociale et une bonne gestion de leur cadre de vie ».*

Des résultats remarquables, mais encore améliorables, ont été obtenus par la Commune de Bagnols en forêt, y compris pour une relative adhésion de la population. La Communauté de Communes du Pays de Fayence va bientôt disposer d'un Plan de mise en place de dispositions de moyens permettant de tendre, dans un premier temps, vers ces résultats. Les Elus d'autres Communes ou Communautés de Communes alentour, comme la CAVEM, ont déclaré être dans le même esprit. Mais il faudra aussi gérer les bio-déchets (des pratiques existent, plus aisées pour les collectivités, hôpitaux, restauration) que pour l'habitat dispersé) et développer une meilleure gestion des déchets verts.

Le SMIDDEV, qui s'enorgueillit statistiquement de relatives bonnes performances à ce sujet, est déjà confronté à un renforcement sévère des résultats en la matière pour satisfaire aux contraintes d'une réduction d'un volume très réduit de l'enfouissement qui sera permis par l'hypothèse de surélévation des sites 2 et 3 de l'ISDND de Bagnols en Forêt après leur remise en état et fermeture.

De toute façon la philosophie de cet effort doit être commune à toutes les formations politiques, en application stricte du Code de l'Environnement résultant de règles édictées par toutes les différentes majorités qui se sont succédé depuis plusieurs années. Mais, depuis très longtemps, aucun Elu n'a estimé pouvoir mettre à disposition du foncier pour de nouvelles installations d'enfouissement de déchets dans le Var. Cela entraîne une saturation des existantes et une perspective de coût de transport croissant vers de rares sites de plus en plus lointains. L'expérience de mauvaises pratiques d'enfouissement génératrices de graves nuisances pour l'Environnement, hélas peu réprimées par les Autorités Administratives, ne facilite pas cette recherche de même que le coût d'une remise en état du site et sa post exploitation sur longue durée. Il faut de surcroît diminuer à court terme l'impact des taxes (TGAP et TEOM) de plus en plus lourdes et dissuasives pour l'enfouissement.

La solution passe donc par un tri sélectif volontaire de plus en plus performant de la part des citoyens pour leurs déchets. On s'aperçoit alors, en considérant les résultats actuels, qu'à quelques exceptions près, la population paraît progressivement comprendre et pratiquer correctement cette opération, sauf pour les plastiques utilisés pour les emballages ménagers dont les cinq catégories qui suivent sont susceptibles d'une deuxième vie par diverses techniques, plutôt que d'être incinérés ou enfouis. Ils sont facilement reconnaissables par un pictogramme correspondant à un symbole comportant un triangle « recyclable » avec à l'intérieur l'un des chiffres suivants représentant un code international :

- 1 PET ou PETE (Polyéthylène Téréphtalate) : Bouteilles claires ou foncées d'eau
- 2 PEHD ou HDPE (Polyéthylène Haute Densité) : Bouteilles ou flacons de lait ou shampoing
- 4 PEBD ou LDPE (Polyéthylène Basse Densité) : Emballage d'origine végétale combiné avec du carton
- 5 PS (Polystyrène) : barquettes ou pots pour beurre, crème, glace...
- 6 PP (Polypropylène) : Pots ou flacons pour yaourt ou fromages frais

A priori les autres emballages plastiques sans ces indices sont susceptibles

- de dissuader l'achat, faute d'explication disponible auprès du responsable commercial d'un point de vente ;
- ou d'orienter le déchet d'emballage soit vers une valorisation énergétique (s'il existe localement un incinérateur tenant compte de réglementations spécifiques sur la récupération d'énergie et le traitement des fumées), soit vers un enfouissement devenant de plus en plus difficile.

**Tout le monde devrait comprendre ces évidences !**

**William Dumont.**

## Ligne Nouvelle PACA (ex LGV PACA) : Où en est-on ?

Des décisions importantes concernant la construction de cette nouvelle ligne de chemin de fer ont été prises récemment.

L'ABI est membre du « Collectif Est Var pour les transports régionaux de proximité et opposé à tout projet d'infrastructure ruineux et inutile » fort de quatorze associations et plus de deux mille adhérents.

**En juillet 2013**, le gouvernement a retenu les propositions de la commission « Mobilité 21 ». Cette dernière a vocation à hiérarchiser les projets liés aux transports en fonction des budgets disponibles.

**En avril 2015**, le gouvernement a arrêté le tracé de la ligne pour l'Est Var entre LE MUY et LA SIAGNE, défini en une Zone de Passage Préférentielle (ZPP). Les lieux prévus pour le passage des trains sont ainsi compris dans une bande allant de quelques centaines de mètres à un peu plus de deux kilomètres de large. Les modalités de passages (tunnels, surface) sont parfois arrêtés et parfois encore en cours d'étude (voir la carte ci-dessous).

**En septembre 2015**, la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) arrête les modalités de concertation à venir. Cet organisme agit au nom de l'Etat pour permettre l'information des citoyens et la prise en compte de leurs avis et pourtant elle décide qu'il n'y a pas lieu d'organiser un nouveau débat public puisqu'il y en avait eu un en 2005. Mais le projet a évolué en dix ans ! Et la loi prévoit qu'il ne puisse s'écouler plus de cinq ans entre le débat public et l'enquête publique... La CNDP recommande malgré tout la poursuite d'un processus de concertation sous l'égide d'un garant, monsieur Philippe QUEVREMONT.

**En novembre 2015**, un recours gracieux a été adressé au président de la CNDP par le Collectif Est Var pour demander la mise en place d'un débat public et une plainte a été déposée au tribunal administratif de PARIS par une association de ce collectif avec le même objectif.

**Une concertation publique va débuter au premier semestre 2016 en vue de la préparation du dossier d'enquête publique en 2017.**

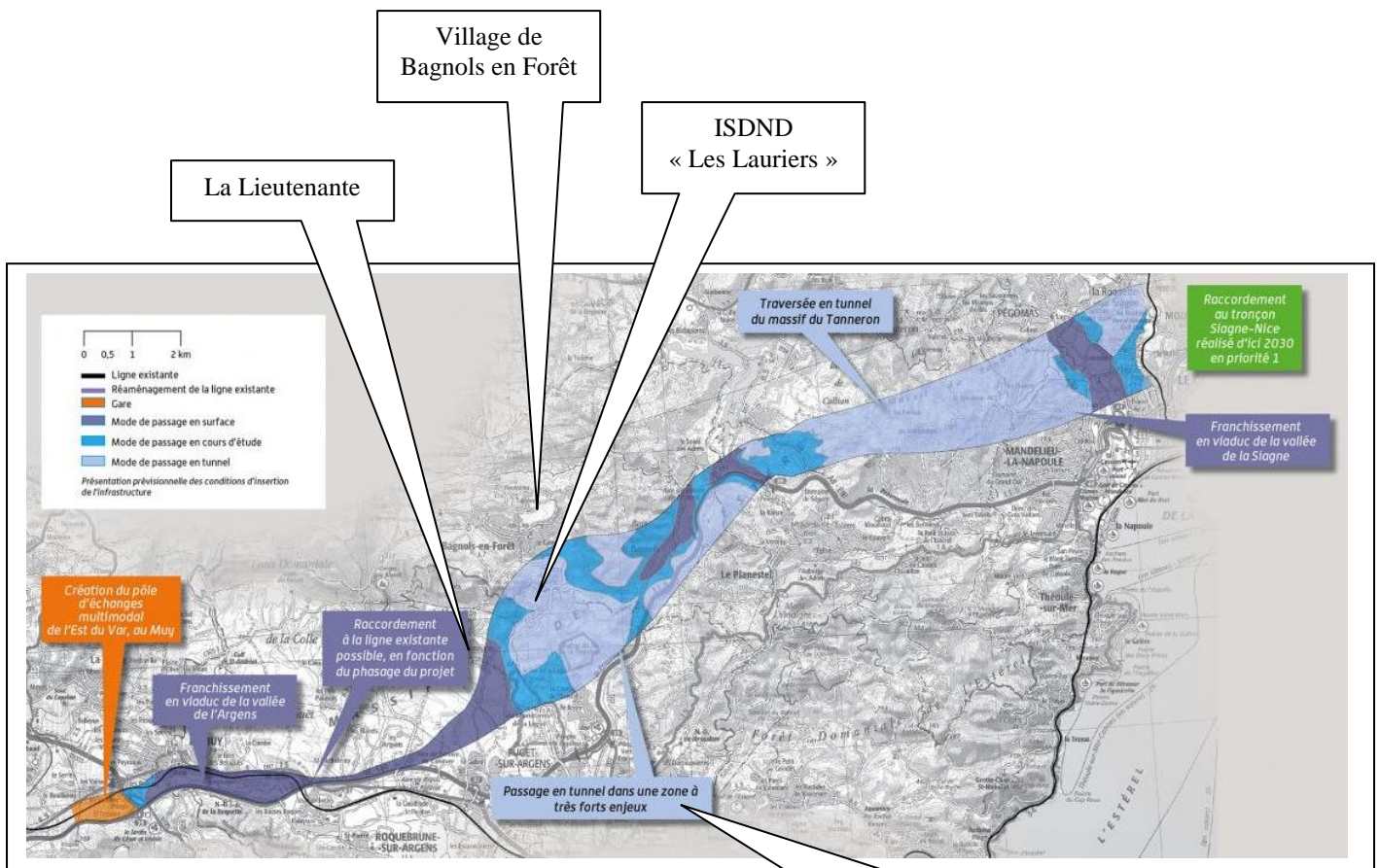
Cette concertation concernera la priorité 1 (Gares de NICE et MARSEILLE) mais aussi la priorité 2 (tronçon LE MUY-LA SIAGNE) initialement prévue pour 2030-2050.

Est-ce que cet avancement de concertation pour la priorité 2 suppose aussi un avancement des travaux ? Certains membres avertis du collectif en sont convaincus.

**En janvier 2016**, des administrateurs d'ABI rencontreront le garant et le cabinet de conseil représentant SNCF Réseau avec les responsables du Collectif Est Var.

Nous avons besoin de la mobilisation de tous les adhérents pour s'opposer à ce projet dévastateur, dépassé et au-dessus des moyens de la Région.

**Joël Hervé.  
Stef.**



Cette zone de collines (Buème, Gardiette, Ambon) regroupera des passages en tunnels, des passages aériens en viaduc et des passages en tranchées ouvertes. Je vous laisse imaginer le résultat!

Carte représentant la zone de passage prioritaire entre Le MUY et La Siagne/Mougins.